



TOUS NOS REMERCIEMENTS POUR VOTRE DON A LA LISTE CHEVREUSE2020

Je fais un don à la liste menée par Sébastien CATTANEO pour l'élection municipale du dimanche 15 mars 2020 dans le cadre de la Loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la Loi n°2017-286 du 6 mars 2017.

- Don de 10 € qui me revient à 3,40€.
- Don de 20 € qui me revient à 6,80€.
- Don de 50 € qui me revient à 17€.
- Don de 100 € qui me revient à 34€.
- Don de 1.000 € qui me revient à 340€.
- Don maximal par an et par personne de 7500€ qui me revient à 2.550€.
- Autre montant libre : €

INFORMATIONS POUR VOTRE REÇU FISCAL

Nom : Prénom

Adresse.....

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Date :

SIGNATURE

Association DEMAIN EN VALLEE DE CHEVREUSE

73 rue de la Division Leclerc - 78460 CHEVREUSE

Site internet : www.chevreuse2020.fr

CHAQUE DON EST PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT A HAUTEUR DE 66%.

Toute l'équipe vous remercie de votre participation pour changer la majorité municipale qui est aux commandes de Chevreuse depuis 30 ans. Une page doit maintenant se tourner.

POURQUOI FAIRE UN DON ?

Chaque don est important pour financer efficacement la campagne électorale : impression de programme et d'affiches, mise en place du site internet, photographe, graphiste, webmaster, organisation des conférences, location de salle de réunion...

Tous les dons sont financés par l'état à hauteur de 66% (article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988). Un reçu fiscal vous sera remis. Cela signifie :

- qu'un don de 10€ ne vous revient réellement qu'à 3,40€.
- qu'un don de 20€ ne vous revient réellement qu'à 6,80€.
- qu'un don de 50€ ne vous revient réellement qu'à 17 €.
- qu'un don de 100€ ne vous revient réellement qu'à 34€.
- qu'un don de 1000€ ne vous revient réellement qu'à 340€.
- Enfin que le don maximal par an et par personne est de 7500€ (15.000€ par foyer fiscal) qui vous revient réellement à 2.550€.

Pour des raisons juridiques, aucun financement ne peut se faire via une plateforme internet. Vous pouvez faire un don via un virement bancaire (RIB ci-dessous) ou bien adresser votre don par chèque à l'ordre de DEMAIN EN VALLEE DE CHEVREUSE – 73 rue de la Division Leclerc – 78460 CHEVREUSE. Chaque versement devra être accompagné de l'imprimé de don afin de produire votre reçu fiscal.

GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

LA LOI RELATIVE A LA TRANSPARENCE FINANCIERE DE LA VIE POLITIQUE

Dans le cadre de la Loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la Loi n°2017-286 du 6 mars 2017.

L'article 11-4 dispose: « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.

Par exception, les cotisations versées par les titulaires de mandats électifs nationaux ou locaux ne sont pas prises en compte dans le calcul du plafond mentionné au premier alinéa.

Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. (...) »

L'article 11-5 de la Loi n°88-227 précise que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement. (...) »

Les partis politiques ne peuvent accepter de dons que par l'intermédiaire d'un mandataire financier ou d'une association de financement agréée. Vos dons sont reçus par l'Association loi de 1901 DEMAIN EN VALLEE DE CHEVREUSE agréée.

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de CHEVREUSE2020. Vous autorisez celles-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne seront pas communiquées. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse: contact@cheveuse2020.fr ou DEMAIN EN VALLEE DE CHEVREUSE – 73 rue de la Division Leclerc - 78460